

## Note de procédure aux Secrétaires de Clubs Année Lions 2019-2020

*Nous vous remercions de vous conformer à ces indications dans l'intérêt même du Club,  
de ses membres et des structures de notre Association*

### TRES IMPORTANT

**Le Site du DM 103 constitue la référence exclusive des effectifs des Clubs.**

**Lui seul fait foi** de l'intronisation ou de la radiation d'un membre dans un Club Lions.

La mise à jour des effectifs doit se faire dans le mois courant

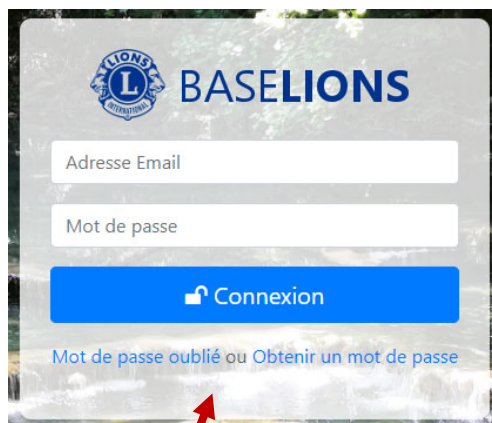
- au plus tard avant le 28 de chaque mois
- aucune modification ne peut être faite rétroactivement ou par anticipation.

### Comment effectuer la mise à jour en ligne ?

1. **Connectez-vous au site du D.M. 103 :** [www.lions-france.org](http://www.lions-france.org) et cliquez sur « Accès membre » (Menu haut du site).

2. **Identifiez-vous**

- Indiquez votre adresse Email  
et votre mot de passe  
, puis cliquez sur connexion.



3. **Page d'accueil de la Base de Données**

Sous l'indication « **vos Droits de modification** », cliquez sur **Gestion du Club de ... (RME)**

4. **Page Gestion de mon Club**

- Effectuez les ajustements d'effectifs de votre Club (entrées, sorties et modifications de coordonnées)
- Si aucune correction n'est nécessaire pour le mois en cours, cliquez sur « **Aucune Modification** »

### **Vous ne connaissez pas votre mot de passe ?**

Cliquez sur « **Mot de passe oublié** » ou « **obtenir un mot de passe** », puis *indiquez votre adresse courriel.*

Un lien pour la création d'un nouveau mot de passe vous sera alors *adressé automatiquement*